

**CONSEIL MUNICIPAL  
22 SEPTEMBRE 2011  
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

**Nombre de membres**

En exercice :	27
Présents :	20
Représentés :	07
Excusé :	00
Absent :	00

**MEMBRES PRÉSENTS :** Mesdames : M.F. ROGER DALBERT, L. DENEULIN VILLE, M. BERNIER, A. VERPILLAT, A. BEJUY, S. TALARMIN, S. PAOLI, B. PERNOT, C. ROGER DALBERT, C. BEJANNIN, F. NOVAT.

Messieurs: D. CRETENET, B. MORETTON, J.Y. MARTIN, J.N. PHILIPONA, B. GALLOIS, S. VIGNON, G. CARTON, A. GONZALEZ, A. BASTIE.

**MEMBRES REPRÉSENTÉS:**

G. GERY	pouvoir donné à	M.F. ROGER DALBERT
P. MONAT	pouvoir donné à	A. BEJUY
S. LEMAIRE	pouvoir donné à	S. TALARMIN
D. EYRAUD	pouvoir donné à	A. VERPILLAT
M. SERRE	pouvoir donné à	B. PERNOT
C. BILLIARD	pouvoir donné à	G. CARTON
C. CLÉMENT	pouvoir donné à	D. CRETENET

**SECRÉTAIRE :** A. BEJUY

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Genis les Ollières, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. F. ROGER DALBERT, Maire.

Avant de faire approuver le procès verbal du dernier conseil Municipal, M.F. ROGER DALBERT, Maire, souhaite donner des nouvelles de S. LEMAIRE. Elle informe les membres du conseil qu'elle était sortie de l'hôpital fin août mais qu'en raison de complications elle a du être ré hospitalisée. Elle est très faible, il n'est donc pas souhaitable de lui rendre visite, en revanche elle sera très sensible à l'envoi de « mots d'amitié ».

**M.F. ROGER DALBERT propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 :** le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents lors de ce Conseil.

## **Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal pour l'ensemble des matières visées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**

**Décision 2011-18** : Placement de fonds - ouverture d'un compte à terme auprès du trésor public

**Décision 2011-19** : Signature d'un avenant n°1 au contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise DUBIEZ, 60, avenue Marcel Mérieux 69290 Saint Genis les Ollières, pour un montant de 526.24 € TTC, portant le montant du marché à 15 171,26 € TTC

### **FINANCES ET BUDGET**

#### **D2011-51: DON DÉPART PRÊTRE DE LA PAROISSE**

**M.F. ROGER DALBERT, Maire, rapporteur**, expose : le père Paul Reynaud est en charge de la paroisse de Saint Genis les Ollières depuis 1996. Très apprécié dans la Commune il a toujours développé d'excellentes relations avec la Commune, favorisant, notamment, le plus possible l'organisation d'évènements culturels dans l'église.

Il quitte la paroisse pour rejoindre celle des « 7 clochers » (Brindas, Grézieu, Pollionay, Vaugneray, Messimy, Thurins, Saint Laurent de Vaux) le 18 septembre.

Afin de marquer la reconnaissance de la Commune à cette personnalité importante pour la vie du Village, il est proposé de faire un don de 500 € au père Reynaud

**M.F. ROGER DALBERT** souhaite préciser que le père Reynaud a su donner l'image que chacun se fait d'un curé moderne, simple, chaleureux, tolérant, ouvert sur la vie du village sans sectarisme et sans parti pris.

**Résultat du vote** : DEUX ABSTENTIONS (A. BASTIE et F. NOVAT conseillers municipaux du Groupe « AGIR À ST GENIS »), VINGT-CINQ VOIX POUR

#### **D2011-52: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OUVERTURE DE CLIS**

**M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires**, rappelle, ainsi que l'inspecteur l'avait annoncé au Conseil Municipal, que la CLIS à destination des enfants malentendants a ouvert lors de cette rentrée au sein de l'école Victor Hugo. Actuellement peu d'enfants y sont inscrits, mais le nombre devrait croître dans le temps.

Afin de pouvoir fonctionner, cette classe doit pouvoir acquérir un certain nombre de fournitures et sollicite de la Commune le versement d'une subvention exceptionnelle d'ouverture d'un montant de 500 €.

**M. BERNIER** précise qu'actuellement seuls deux enfants sont dans cette classe. En effet, beaucoup des enfants « pressentis » avaient déjà commencés leur scolarité dans un autre établissement et les parents n'ont donc pas souhaité les changer en cours de cycle. En conséquence, le nombre d'enfant de la CLIS augmentera petit à petit, principalement avec des enfants entrant au CP.

L'institutrice fonctionne pour l'instant avec peu de chose et l'objet de cette subvention est de lui permettre d'acheter le nécessaire pour fonctionner.

**A. GONZALEZ, conseiller municipal du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, s'étonne car l'inspecteur avait dit qu'ils mettraient les moyens pour que cette classe fonctionne.

**M. BERNIER** précise que le mobilier et les fournitures sont toujours à la charge des collectivités.

**Résultat du vote** : UNANIMITÉ

## RESSOURCES HUMAINES

### D2011-53 : TRANSFORMATION DE POSTES

**S. PAOLI, Conseillère Municipale, rapporteur**, précise que différentes réformes du statut du personnel territorial, ont eu lieu ces dernières années sans qu'on ait systématiquement modifié les postes existants afin de prendre en compte ces réformes, il s'agit en réalité de changement d'appellation de grade. Par ailleurs des recrutements ont eu lieu au cours des derniers mois et il convient de transformer un certains nombres de postes. C'est pourquoi il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les transformations de postes suivantes :

- Poste 34 AN01 d'Agent d'animation Qualifié en adjoint d'animation de deuxième classe,
- Poste 45AN04 d'Agent d'animation Qualifié en adjoint d'animation de deuxième classe,
- Poste 38A11 d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe, **poste à 70 %, en poste à 100%**, à partir du 16 août 2011, d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup>me Classe,
- Poste 20A06 d'Agent Administratif Qualifié à Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup>me classe,
- Poste 12T04 d'Agent des services Techniques en Adjoint Technique de 2<sup>e</sup>me Classe,
- Poste 23T09 d'Agent d'Entretien en Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe,
- Poste 26T13 d'Agent des Services Techniques en Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe,
- Poste 19T08 d'Agent d'Entretien Qualifié en Adjoint Technique de 2<sup>e</sup>me Classe,
- Poste 45T20 D'agent Technique Principal en Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup>me Classe,
- Poste 39T17 D'adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup>me Classe en Adjoint Technique de 2<sup>e</sup>me Classe,
- Poste 30C02 D'agent du Patrimoine en Adjoint du Patrimoine de 2<sup>e</sup>me Classe.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

## URBANISME

### D2011-54 : DÉCLARATION PRÉALABLE : AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPÔT

**D. CRETENET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Urbanisme, rapporteur**, rappelle que la Commune est propriétaire de maisons suite au leg de Mme Picaud Brosse. Ces maisons sont louées et la Commune doit les entretenir afin de permettre aux locataires de bénéficier d'un logement aux normes tant sanitaires que de sécurité. Il est nécessaire de réaliser, sur une de ces propriétés, des travaux de rénovation et de clôture. La réalisation de clôtures est encadrée et il est donc nécessaire afin qu'un contrôle s'effectue sur la régularité du projet, qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée. C'est pourquoi il convient d'autoriser Mme le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable pour cette clôture.

**B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des travaux**, précise qu'il s'agit d'une régularisation car les travaux ont déjà été faits. Il précise que ce qui a été réalisé est conforme au PLU, en revanche le résultat ne lui semble pas satisfaisant et il pense que des modifications seront faites.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

### D2011-55 : SIGNATURE DE LA CHARTE SUR LES SECTEURS DE MIXITÉ SOCIALE

**D. CRETENET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'Urbanisme**, rappelle que par délibération 2009-26, la commune a instauré sur son territoire des secteurs de mixité sociale affichant ainsi sa volonté de favoriser la construction de logements sociaux lors d'opérations immobilières relativement importantes.

La Communauté urbaine a souhaité que plus largement ces objectifs de mixité, décidés par plusieurs Communes, soient partagés par tous les opérateurs, promoteurs immobiliers, constructeurs, bailleurs sociaux et communes volontaires, de l'impulsion à la livraison. Elle a donc soumis au Conseil de Communauté du 12 septembre, la signature d'une charte (projet joint) et propose aux Communes qui le souhaitent de s'associer à cette signature.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la charte partenariale de mise en œuvre des secteurs pour mixité sociale dans le territoire du Grand Lyon ci annexée et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

**A. GONZALEZ, conseiller municipal du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, demande pourquoi des communes comme Marcy l'Étoile ou Charbonnières n'ont pas mis en place de secteurs de mixité sociale.

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, précise que Marcy l'Étoile a moins de 3.500 habitants et qu'en conséquence elle n'est pas soumise à l'obligation de 20 % de logements sociaux.

**D. CRETENET** explique que par ailleurs des Communes font d'autres choix que d'imposer des secteurs de mixité sociale, des Commune comme Francheville, par exemple, qui sont au-delà des 20 % n'ont pas fait le choix de mettre en place ces secteurs, en revanche ils privilégient la concertation avec les constructeurs et les promoteurs. Villeurbanne, qui est également au-delà des 20% a mis en place des secteurs de mixité sociales mais en imposant un taux de réalisation de logement sociaux de 10%.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Rapport Annuel SIPAG

**L. DENEULIN VILLE**

#### LE TERRITOIRE

Population totale : 81 203 habitants (1,7% par rapport 2009)

Personne âgées :

10 128 personnes entre 60 et 74 ans (de 1,2% par rapport à 2009)

6508 personnes de + de 75 ans (de 8,6% par rapport à 2009)

#### ORGANIGRAMME

- o Comité syndical: 32 délégués + 32 Suppléants élus par les communes
- o Bureau: 1 président, 5 vice-présidents, 6 membres du Comité syndical élus par le CS
- o 3 salariées à TP: 1 directrice, 1 assistante sociale (depuis décembre 2010),1 secrétaire administrative
- o 1 salariée à temps partiel (Assistante sociale)
- o 1 psychologue vacataire
- o 1 médecin gériatre bénévole

#### MISSION DU SIPAG

Le SIPAG favorise le développement d'une politique sociale de proximité en faveur des personnes âgées sur les cantons de Tassin et Vaugneray.

#### RAPPORT FINANCIER 2010

##### Clôture de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Excédent/Déficit 2010	Excédent/déficit 2009	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	624 211,32 €	516 024,06€	+ 108 187,26€	238 074,91	+ 346 262,17
<b>Investissement</b>	252 619,42€	261 727,72€	- 9 108,3€	- 218 906,29	- 228 014,59

#### Bilan comparatif 2009-2010

Comparatif fonctionnement entre 2009 et 2010

	2009	2010	Ecart
<b>Recettes</b>	622 129,49 €	624 211,32 €	+ 2 081€ soit une hausse de 0,3%
<b>Dépenses</b>	429 525,80 €	516 024,06€	+ 86 498,26 € soit une hausse de 17%

Comparatif investissement entre 2009 et 2010

	2009	2010	Ecart
<b>Recettes</b>	226 963,97 €	252 619,42€	+ 25 655,45 soit une de 10%
<b>Dépenses</b>	251 176,84 €	261 727,72€	+ 10 550,8 soit une de 4%

#### **BILAN DES ACTIONS 2010**

En 2010, une étude des besoins a été engagée afin que le SIPAG adapte sa mission aux besoins de la population de plus de 60 ans.

Des dispositifs existants ont été maintenus et développés :

- Dispositif d'accueil et d'orientation,
- Dispositif d'écoute et d'accompagnement : le lieu d'écoute et de parole,
- Dispositif d'évaluation des besoins des retraités CRAM par le biais de la Plate-forme CRAM : mise en place et suivi des plans d'action personnalisés,
- Dispositif de prévention : ateliers, conférences, formations, informations,
- Dispositif d'animation : semaine nationale des retraités,
- Dispositif d'aide et d'accompagnement des services et associations : appui financier aux services et associations,
- Dispositif d'aide aux transports accompagnés : appui financier aux services de transports adaptés (STRADA)

#### **I/ Dispositif d'accueil et d'orientation**

Objectif : favoriser l'Écoute, l'Orientation et l'Accompagnement des personnes de plus de 60 ans, de leur famille, des professionnels, des élus, des bénévoles dans leurs projets, avec un accueil personnalisé assuré par des professionnels spécialisés en gérontologie.

##### **L'accueil et l'orientation :**

En 2010, le SIPAG a enregistré 2928 demandes (soit en moyenne 12 demandes par jour (2412 en 2009)). Les demandes viennent principalement des communes de Craponne, Tassin, Vaugneray.

#### **II/ Dispositif de prévention**

Objectifs

- Favoriser la qualité du maintien à domicile,
- Développer une politique de prévention et d'anticipation des risques liés au vieillissement,
- Mutualiser les actions de prévention à destination des personnes âgées,
- Mutualiser la gestion administrative et les moyens humains et matériels,
- Sensibiliser et accompagner les élus, bénévoles et professionnels en lien avec les politiques développées sur le territoire.

Les modes d'actions :

- Le programme d'actions de prévention,
- Le programme de formations et informations

#### **Le programme d'actions de prévention**

### Les Conférences au sein des communes

Le SIPAG organise des conférences sur différents thèmes: grand parentalité, alimentation bien être, les animaux de compagnie et l'avancée en âge...

### Les ateliers au sein des communes

- o Les ateliers « gymnastique douce, prévention santé »,
- o Les ateliers informatiques,
- o Les ateliers d'écriture,
- o Les ateliers « Continuer de bien conduire en toute sécurité »,
- o Les ateliers mémoire « Remue-méninges »,
- o Les ateliers « grand parentalité ».

### Les formations des élus, des professionnels et des bénévoles:

	INTERVENTION	INTERVENANTS
Le jeudi 8 avril 2010 de 10h à 12h mairie de Messimy	« Devenir de la personne âgée après le domicile : les différentes modalités et structures d'accueil »	Dr MIDEY : spécialiste en gériatrie. Chef de service à la Clinique de Vaugneray
Le jeudi 29 avril 2010 de 10h à 12h au SIPAG	« La maltraitance des personnes âgées »	Rhône-Alma
Le Jeudi 27 mai 2010 de 10h à 12h à la salle Océane, à Francheville	« La maladie d'Alzheimer »	Monsieur CARREL, président de l'association France Alzheimer Rhône.
Le Jeudi 24 juin 2010 de 10h à 12h à la salle du conseil municipal à Grézieu La Varenne	« Maintien à domicile : l'apport d'un ergothérapeute dans le choix d'une aide technique ou d'un aménagement de logement »	Mme Agathe MORY, ergothérapeute de l'Association CRIAS Mieux Vivre
Le Jeudi 30 septembre 2010 de 10h à 12h à la mairie de Brindas	« L'hospitalisation à domicile »	Mme CRETENET, Directrice des Soins au service Soins et Santé.
Le Jeudi 25 novembre 2010 de 10h à 12h au SIPAG à Craponne	« Les mesures de protection »	Annie PANCHAIRI, Assistante sociale SIPAG et Emilie FAYOLLE, Stagiaire Assistante sociale au SIPAG.

### Groupes d'échanges des élus:

- o Ces groupes sont animés par Mme DUCARRE, psychologue et le Dr GARCIN, gériatre.
- o Ils ont permis d'échanger autour des pratiques et des limites des interventions de chacun.
- o Ils ont eu lieu 4 fois au cours de l'année 2010.

### **III/ Dispositif d'animation**

#### Objectifs:

- o Favoriser le lien social entre les habitants des communes du territoire,
- o Rompre l'isolement,
- o Garder un contact avec la vie extérieure,
- o Permettre un moment de détente, de plaisir et de convivialité.

#### Le mode d'action:

- o Semaine nationale pour les personnes âgées.

### La semaine nationale pour les personnes âgées :

- o Le SIPAG, en collaboration avec les 16 communes des 2 cantons, a organisé du lundi 18 octobre au samedi 23 octobre 2010, des manifestations dans les communes qui l'ont souhaité et aussi dans les établissements de personnes âgées du secteur qui en ont fait la demande.

- Pour 2010, le SIPAG a souhaité prendre une nouvelle orientation concernant la semaine nationale des retraités dans les établissements :
- Inscription des établissements dans une dynamique commune avec une animation identique pour chaque établissement sur un thème commun.
- Le SIPAG a financé l'animation commune aux établissements inscrits dans cette démarche.

#### **IV/ Dispositif d'évaluation**

##### Objectifs:

- Favoriser la qualité du maintien à domicile,
- Développer une politique de prévention de la dépendance,
- Recenser les besoins afin d'adapter au mieux la prise en charge ou les dispositifs,
- Recueillir les besoins gérontologiques du territoire.

##### Les modes d'actions:

- La plate-forme CRAM,
- L'analyse des besoins sociaux des personnes âgées

##### La Plate-forme CRAM

La plate-forme a pour but d'évaluer les besoins des ressortissants GIR 5-6 socialement fragilisés (isolement social ou géographique, niveau de ressources faibles, avancée en âge) par le biais d'un plan d'actions personnalisées. Ce plan prend en compte les besoins en aide-ménagère mais aussi les besoins annexes comme les aides techniques, la pédicure, la téléalarme...

Les évaluations sont réalisées par les assistantes sociales (Emilie MOYROUD ou Annie PANCHAIRI) lors d'une visite à domicile.

En 2010, 275 visites ont été réalisées

##### L'analyse des besoins

L'étude sur l'analyse des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans a débuté en janvier 2010.

Elle a permis de recenser les besoins de cette population afin de mettre en place des actions répondant au mieux à leurs attentes dans les domaines du transport, des services à la personne, de la santé, du logement, de l'urbanisme et du commerce, de la culture et des loisirs.

Le rendu de cette analyse a été effectué en février 2011.

#### **V/ Dispositif d'aide aux aidants**

##### Objectifs:

- Développer une politique de soutien et d'accompagnement aux aidants familiaux, professionnels, bénévoles et élus,
- Rompre l'isolement des aidants,
- Favoriser les lieux de répit,
- Favoriser le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

##### Les modes d'actions:

- Le lieu d'écoute,
- L'aide aux aidants professionnels,
- La plate-forme d'aide aux aidants.

##### Le lieu d'écoute

Quelques chiffres en 2010 :

- Nombre de permanences: 56
- Nombre de RDV: 152
- Nombre de personnes présentes au RDV: 202

##### Fonctionnement

- Une équipe pluridisciplinaire: médecin gériatre, assistante sociale, psychologue clinicienne.
- Une permanence par semaine en moyenne tout au long de l'année dans les locaux du SIPAG.
- Trois rendez-vous par permanence en moyenne

##### L'aide aux aidants professionnels

Quelques chiffres en 2010 :

- En 2010, une structure du secteur a bénéficié du service d'aide aux aidants professionnels proposé par le SIPAG.
- 3 groupes de professionnels d'aide à domicile et 1 groupe d'aides- soignantes d'environ 8 personnes se sont réunis 1 fois par mois depuis octobre 2010.

#### Fonctionnement

- Groupes animés par Mme DUCARRE, psychologue clinicienne et le Dr GARCIN, médecin gériatre.
- Chaque groupe se réunit en moyenne une fois par mois.

#### La plate-forme d'aide aux aidants

L'année 2010 a été marquée par l'élaboration d'un projet de plate-forme « d'aide aux aidants ».

- Les objectifs opérationnels
  - Rompre l'isolement,
  - Trouver des moyens de répit,
  - Soutenir, accompagner et informer.
- Les moyens
  - Un forum,

Objectifs : sensibiliser et informer les aidants familiaux.

Le forum se déroulera de la manière suivante :

- Stands avec les différents professionnels et institutions du territoire.
- Deux conférences avec des thématiques différentes.
- Ce forum aura lieu en mai 2011.
- Les groupes d'échanges

Objectifs : soutenir, écouter, échanger.

Mise en place de deux groupes d'échanges.

Les réunions se dérouleront de la manière suivante : 8 séances avec 6 thématiques proposées.

La mise en place de ces groupes est prévue pour le deuxième semestre 2011.

#### **VI/ Dispositif d'aide et d'accompagnement des services**

Objectifs:

- Favoriser une politique de maintien à domicile cohérente et de qualité,
- Engager et développer une politique d'emploi dans le secteur des métiers de l'aide à domicile.

Les modes d'actions:

- Les subventions aux associations
- Dispositif de valorisation des métiers de l'aide à domicile

#### **VII/ Dispositif de veille sociale et sanitaire**

Pendant l'année 2010, le SIPAG en collaboration avec les communes et les professionnels du secteur, a travaillé sur un projet de repérage des situations de fragilité.

Objectifs:

- Identifier les personnes âgées à risque dans les différentes communes du territoire du SIPAG afin d'inscrire une conduite de prévention auprès de cette population,
- Centraliser les informations sécurisées pour agir rapidement lors du déclenchement des plans nationaux et lors des entrées et sorties en cas d'hospitalisation,
- Développer les liens avec l'hôpital

Les modes d'actions:

- Dispositif « lien ville-hôpital »
- Dispositif « veille et alerte sociale »

#### **VIII/ Dispositif d'accompagnement à l'entrée en établissement**

Objectifs:

- Travailler en amont l'acceptation de l'entrée en institution par la personne âgée et par les familles : projet de vie.
- Nécessité d'avoir un langage commun entre professionnels.

Le mode d'action:

- Création d'une plaquette

#### **IX/ Dispositif d'aide aux transports accompagnés**

Objectif:

- Garantir une offre de transport adaptée aux personnes âgées.

Le mode d'action:

- Soutien financier aux services de transports accompagnés

#### **X/ Dispositif « Habitat et logement »**

Objectifs:

- Valorisation d'une politique de maintien à domicile sécurisé,
- Centralisation des informations,
- Mutualisation des moyens

Le mode d'action:

- Partenariat pour l'adaptation du logement

#### **Bilan total 2010**

Pour l'année 2010, 7227 personnes de plus de 60 ans ont bénéficié des services du SIPAG (sur un total de 16 520 personnes de plus de 60 ans)

### **2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères**

**J.Y. MARTIN**

Ce rapport est consultable à l'accueil de la Mairie

### **3. Présentation du projet de rénovation de l'Ancienne Voie Romaine à Craponne**

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de la Voie Romaine. Ce projet se déroulera en deux temps et vise à l'élargissement à 12 m de cette voie très empruntée. La première phase de travaux, en 2011 porte sur l'élargissement de la section comprise entre l'impasse des Landes et le giratoire au carrefour avec la rue des aqueducs.

La seconde phase sera réalisée en 2012, après les dernières régularisations foncières et portera sur la section comprise entre le giratoire au carrefour avec la rue des Aqueducs et au carrefour avec la rue des Tourillons pour une mise en double sens de la voie. L'ensemble de ces aménagements intègrent des aménagements cyclables.

### **4. M.F. ROGER DALBERT, Maire**, informe les membres du Conseil que le projet de rénovation de la rue Sartoretti a été présenté en comité d'engagement au Grand Lyon et a reçu un avis favorable pour un montant de 1 million 5, le projet passera au prochain Conseil de Communauté.

### **5. A. GONZALEZ, conseiller municipal du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, intervient afin de faire part de remarques de son groupe sur 2 points lors de l'enquête publique relative à la modification N°8 du PLU.

Le premier point concerne la zone des Bruyère. Une orientation d'aménagement a été présentée dans le cadre de cette révision. Globalement le projet qui est présenté leur convient. Ils auraient cependant préféré que la part de logements locatifs aidés soit portée à 35 %, alors qu'elle est de 25%, afin de rattraper le retard de la Commune dans ce domaine. Par ailleurs, il est mentionné qu'il est proposé de créer un maillage d'accès au vallon, or sur le plan annexé au projet ce maillage ne se voit pas, il est arrêté bien avant le vallon qui est plus loin.

**D. CRETENET** précise que le maillage n'est pas continué car l'option choisie est de laisser un cheminement libre jusqu'au vallon.

**A. GONZALEZ** précise par ailleurs qu'il leur semble important que ce maillage piéton soit poursuivi à l'est jusqu'au Chemin Rural n°4, avec un statut public et réservé aux modes doux, et à l'ouest, qu'il soit poursuivi jusqu'au Chemin Rural n°12, l'objectif est de leur donner un statut public, ou en attendant, de signer des conventions de passage avec les propriétaires.

**D. CRETENET** explique qu'une zone tampon a été prévue entre la future zone d'habitation des Bruyères et le domaine des Ollières car dans ce dernier secteur, il s'agit d'un secteur dense. Or sur la zone des Bruyères il est prévu une zone dense en bordure de la rue Kaiser et plus on s'éloigne de la rue Kaiser en allant vers le vallon, plus la densité des lots décroît. En revanche, ce cheminement n'a pas été prolongé jusqu'au vallon car ensuite la zone est très peu dense et par ailleurs, il s'agit d'une zone en Espace Boisé Classé. Or le Grand Lyon n'est pas favorable à la traversée des EBC, c'est pourquoi le cheminement remonte vers la voie centrale du lotissement qui est partagé par les différents modes de transport, il s'agit d'une voie interne au lotissement et le fait de partager cette voie entre différents modes va ralentir la vitesse des automobiles.

Concernant le statut public de ces voies, pour le moment, on en est au stade du PLU et des orientations d'aménagements, le statut fera l'objet de négociations ultérieures avec le promoteur, mais il est possible de demander une servitude d'usage public.

**F. NOVAT, conseillère municipale du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, souligne qu'il semble plus logique de laisser le cheminement en bas puisque dans l'hypothèse retenue dans le projet, on fait passer les promeneurs au milieu du lotissement (voie interne au lotissement partagée par tous les modes) alors qu'en prolongeant jusqu'au vallon le cheminement du départ, on passe entre deux lotissements sur un cheminement uniquement piéton et hors lotissement privé, ce qui empêcherait toute contestation de cheminement ultérieure.

**D. CRETENET** souligne qu'il a donné le point de vue du Grand Lyon, cependant le Commissaire enquêteur n'a pas encore donné son avis ni rendu son rapport, il est possible qu'il retienne la modification proposée.

**A. GONZALEZ** explique qu'ils ont également fait des remarques sur la partie réservée à l'activité, cependant il n'est pas précisé quelle quote-part sera prévue.

**D. CRETENET** rappelle que c'est une obligation prévue au PLU, car il s'agit d'une zone mixte, mais il est difficile de dire que chaque rez-de-chaussé sera réservé à l'activité, en effet ce sont ces logements qui vont être vendus à un bailleur social et il est difficile de gérer un bâtiment qui a des logements sociaux en étage et un bail commercial au rez-de-chaussé, il est plus simple de prévoir un ou deux « rectangles » dévolus à l'activité, car en effet ce n'est pas le bailleur social qui va réaliser l'activité.

**B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des travaux**, demande s'il est prévu des parkings pour cette partie.

**D. CRETENET** précise que le PLU prévoit deux stationnements par logement et, suivant la zone, 1 parking pour 5 pour les visiteurs.

**A. GONZALEZ** évoque également un autre point de la modification n°8 qui concerne la suppression de l'emplacement réservé qui joint la ruelle de la Vuldy au cheminement piéton qui passe derrière la médiathèque.

**D. CRETENET** précise que cet emplacement réservé passe en réalité sur l'école, mais que quoiqu'il en soit il est situé sur du patrimoine communal. En conséquence si un jour la Commune envisage de joindre ces deux passages, elle pourra toujours le faire même sans emplacement réservé.

**F. NOVAT, conseillère municipale du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, souhaite évoquer les aménagements extérieurs qui ont été réalisés autour de l'extension du restaurant scolaire. Elle souligne que les aménagements réalisés ne sont ni esthétiques, ni sûrs, actuellement des marquages au sol ont été faits en vue de modifier ces aménagements mais il lui semble inutile de repartir dans des travaux sans préalablement faire une concertation avec les utilisateurs, pourquoi refaire un projet dans la précipitation quand on voit le résultat du premier, il vaut mieux prendre son temps et consulter tout le monde.

**J.Y. MARTIN, adjoint au Maire en charge de la voirie**, précise qu'il n'y a pas de précipitation dans ce projet, les services du Grand Lyon étudient différentes possibilités, les tracés ne correspondent pas forcément à un projet déjà arrêté. Il est possible qu'on envisage la création d'un alternat ou bien d'un sens unique, etc...

**F. NOVAT, conseillère municipale du Groupe « AGIR À ST GENIS »**, M. Martin a une fois de plus raison, en substance, que puisqu'ils n'avaient pas voté le projet ils n'avaient pas à se manifester et à intervenir dans le débat et qu'il ne réunirait un groupe de travail autour de plans que si, lui, le voulait bien !

A. **GONZALEZ** souligne qu'ils étaient contre ce projet mais une fois voté, ils s'inclinent. Il regrette que sur un bel équipement comme celui-ci l'on n'ait pas traité aussi les extérieurs. Le projet n'a pas été pensé globalement dès le départ et il aurait fallu intégrer des cheminements doux et un espace public plus convivial avec et des plantations, actuellement c'est exclusivement minéral.

B. **MORETTON** précise qu'actuellement les plantations n'ont pas encore été réalisées, mais elles sont prévues, les aménagements vont également être réalisés.

A. **BEJUY, conseillère Municipale du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »**, demande si des modifications sont prévues devant le restaurant scolaire.

B. **MORETTON** répond qu'à cet endroit les trottoirs sont aux normes, il n'y aura en conséquence que la réalisation de plantations.

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, précise qu'une présentation du projet de sécurisation sera faite aux utilisateurs et aux membres du comité voirie. Elle informe les membres du Conseil Municipal que le restaurant fonctionne très bien, il n'y a pas pour le moment une croissance importante des effectifs mais on a pu déconcentrer les enfants ce qui a permis de faire baisser de manière importante le bruit dans le restaurant et permet aux enfants de manger dans une atmosphère plus calme.

**Date :**

Conseils Municipaux : **20 octobre 2011 à 20H30**  
**1<sup>er</sup> Décembre 2011 à 20H30**

A 19H45, en préambule au Conseil Municipal du 20 octobre, inauguration de la décoration créée pour la salle du Conseil Municipal.

Commission des Permis de Construire : **3 octobre à 18H30**

Commission Bâtiment : **4 octobre à 18H30**

Commission du personnel : **17 octobre 2011 à 18H00**

CCAS : **8 novembre 2011 à 18H45**

Comité culturel : **10 octobre à 20h30**

Comité Consultatif fleurissement : **11 octobre 2011 à 18H30**

Comité consultatif Local Jeunes : **19 octobre 2011 à 18H30**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05**

Le prochain Conseil aura lieu le 20 octobre 2011 à 20H30

Un procès Verbal complet retraçant les débats est consultable dans les registres de la Mairie.

**A Saint Genis les Ollières, le 11 octobre 2011**

**Le MAIRE,  
M. F. ROGER DALBERT**